

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.

Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.

Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.

Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.

A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 5

**SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS : VENTE DE LOGEMENTS
SOCIAUX : ENSEMBLE SAINT ELOY ET GLANGEAUD 1 : AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

Pascal GENET ne prend pas part au vote.

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture consulte la Ville de Clermont-Ferrand en qualité de commune d'implantation afin de solliciter l'avis de son Conseil Municipal sur la vente de logements sociaux.

Pour la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais, il s'agit de 2 ensembles de logements situés en centre ville. Ces deux projets de vente sont inscrits dans le plan stratégique patrimonial de cette société et visent à dégager des fonds propres lui permettant de renforcer sa capacité d'autofinancement et donc son aptitude à investir et à participer à l'effort de production de nouveaux logements locatifs sociaux.

L'argument avancé par la SCIC est de permettre aux locataires occupants d'accéder à la propriété par :

- la sécurisation de l'accession,
 - en assurant un accompagnement aux locataires : assistance au montage du dossier d'accession, garantie de relogement et de rachat en cas d'accident de la vie,
 - en réalisant les travaux de rénovation identifiés sur les 5 à 7 ans prochains, préalablement à la mise en copropriété,
- la détermination d'un prix d'achat minoré en faveur des locataires occupants de la société,
- un rythme de vente annuel très lent (étalement sur 5 ans au moins soit un maximum de 30 cessions par an).

Parallèlement, la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais prévoit une production de logements sociaux d'environ 300 logements sur le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand dans la période 2009/2013 dont 196 déjà identifiés et 108 en cours de construction.

Les 2 ensembles de logements concernés sont répartis comme suit :

- 1) ensemble « Saint-Eloy » : 14 petits logements situés 16 rue Maréchal de Lattre de Tassigny (dont 12 de type T1, et 2 de type T2), occupés par des jeunes travailleurs ou des étudiants.
- 2) ensemble « Glangeaud 1 » : 65 logements avec garage, situés du 5 au 11 rue Philippe Glangeaud (dont 6 de type T1, 20 de type T2, 24 de type T3, 12 de type T4 et 3 de type T5).

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable à cette demande de vente de 14 logements sociaux dans l'ensemble « Saint Eloy » et 65 dans l'ensemble « Glangeaud 1 ».

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 juillet 2009

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Dominique ADENOT